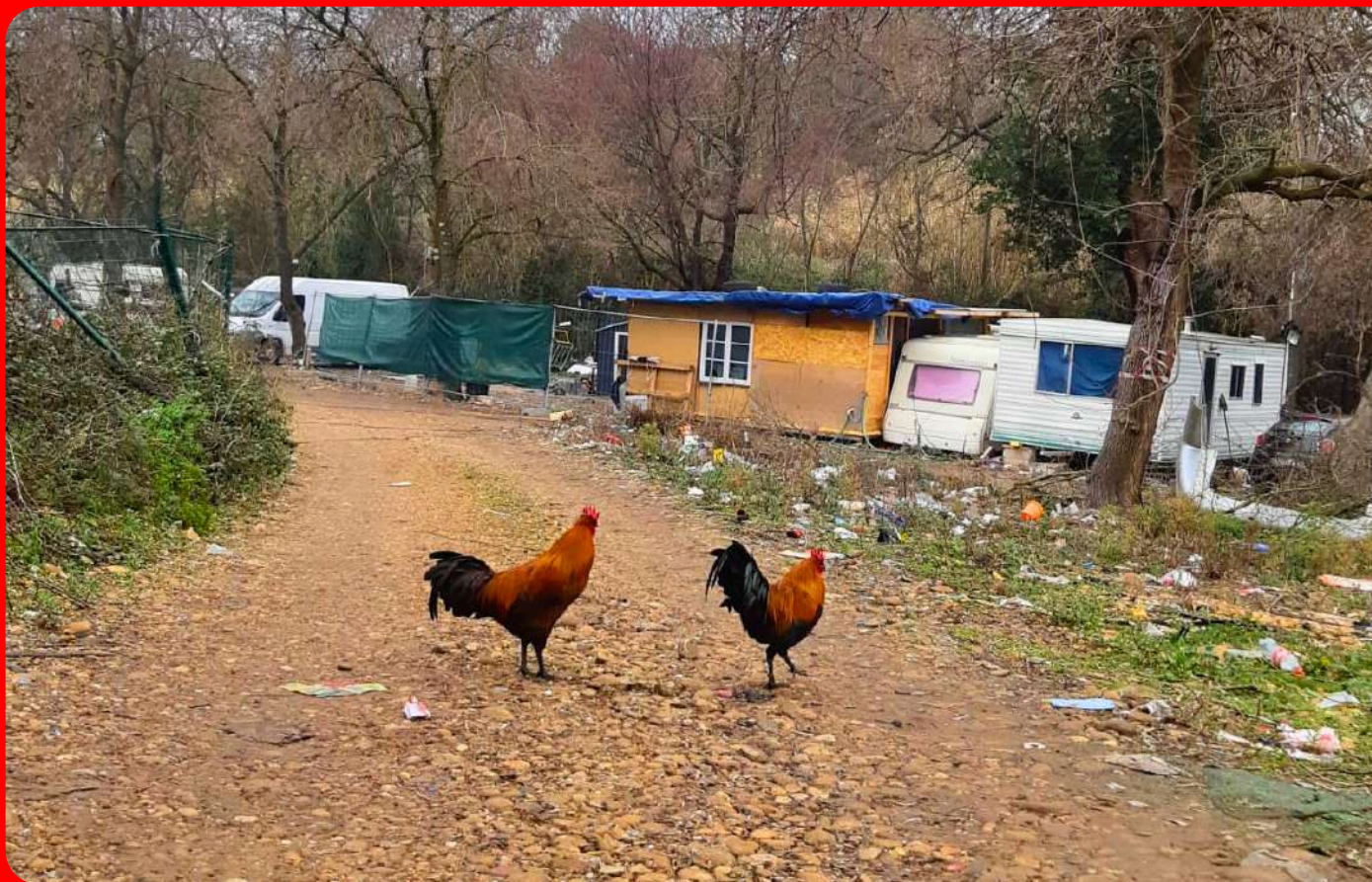


Rapport d'Activité 2025

La Cimade - action bidonvilles



Sommaire

CONTEXTE LOCAL D'INTERVENTION	3	
PRINCIPES DIRECTEURS DE L'ACTION	4	
LES DIFFÉRENTS BIDONVILLES	6	
FOCUS	13	
L'INSERTION PROFESSIONNELLE	16	
L'ACCES AUX SOINS ET AUX DROITS À LA SANTE	19	
L'ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF LIÉ AU SÉJOUR	23	
LES DROITS SOCIAUX	27	
MEDIATION SCOLAIRE	28	
MOBILISATION COMMUNAUTAIRE	32	
HEBERGEMENT / LOGEMENT	34	
SENSIBILISATION	39	

Contexte local d'intervention

Cette année encore, l'action bidonvilles s'inscrit dans un contexte local favorable à la résorption des bidonvilles, à travers son engagement dans la stratégie « Montpellier Zéro Bidonville », réunissant associations et institutions autour de solutions respectueuses des droits des habitant·es.

Cette dynamique de politique publique en faveur de la résorption durable des bidonvilles s'est notamment concrétisée, en mai 2025, par la signature d'une convention entre la Ville, la Métropole, la Préfecture et la Fondation pour le Logement des Défavorisés. Celle-ci formalise l'engagement des institutions et identifie le terrain de Bonnier de la Mosson comme prochain site à entrer en phase de résorption prioritaire à l'horizon 2026-2027.

Dans ce cadre, La Cimade est intervenue en 2025 auprès des habitant·es de six bidonvilles de la métropole de Montpellier, accompagnant près de 275 personnes européennes, communautaires et extracommunautaires, installées pour certaines sur le territoire depuis plus de quinze ans.

Cette action s'inscrit toutefois dans un contexte une crise aiguë du logement, marquée par la saturation des dispositifs d'hébergement et l'allongement des délais d'accès au logement social. Dans ce contexte, les acteurs de la stratégie de résorption des bidonvilles poursuivent leur mobilisation pour développer des solutions alternatives et améliorer les conditions de vie sur les sites dits "non prioritaires". Notamment à travers l'installation d'infrastructures d'accès à l'eau potable financées par la Ville de Montpellier, à l'issue d'un travail de mobilisation communautaire mené avec les 63 habitant·es concernés.

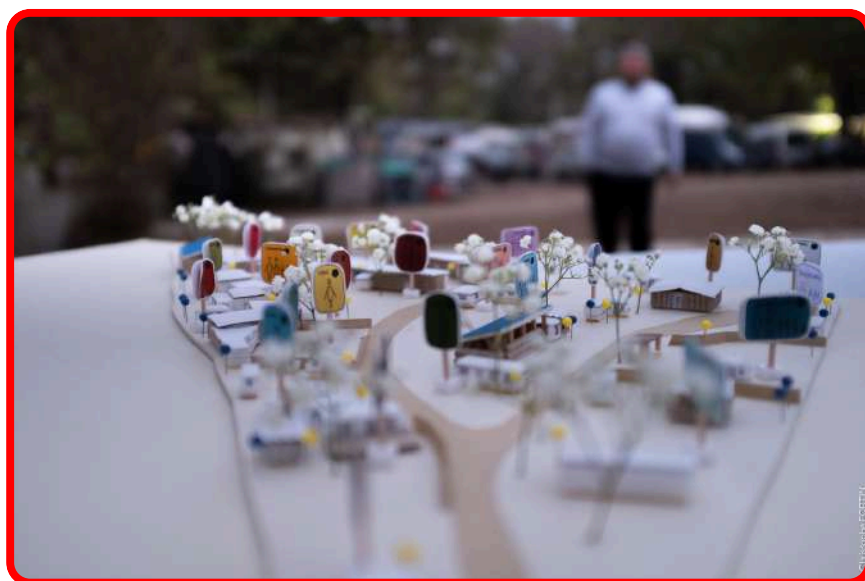
Enfin, le financement européen FSE+ a continué en 2025 à soutenir trois axes de l'action portés par l'équipe : l'accompagnement social global et la médiation scolaire et la mobilisation communautaire.

Principes directeurs de l'action



L'action bidonvilles de la Cimade Montpellier construit ses interventions à partir des besoins et projets des personnes accompagnées. Le respect des personnes et de leurs droits est une priorité. Les actions sont fondées sur un ensemble de principes directeurs :

- **Libre adhésion** : les personnes rencontrées dans le cadre des actions d'aller-vers sont libres d'adhérer ou non à l'accompagnement proposé par notre équipe.
- **Développement du pouvoir d'agir** : notre action s'inspire et expérimente les pratiques émancipatrices pour favoriser le développement du pouvoir d'agir de chacun-e, de permettre aux personnes accompagnées de se sentir légitime et concernée.
- **Les personnes au centre de l'accompagnement social** : l'équipe s'adapte au projet de chacune des personnes accompagnées, développe et participe à la réflexion autour de projets alternatifs et innovants qui répondraient à leurs besoins, sur les questions de logement/hébergement, de médiation scolaire et d'amélioration des conditions de vie.



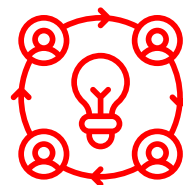
© Christophe FORTIN

- **Accès au droit commun** : l'équipe porte une action de médiation vers le droit commun. Elle se positionne en courroie facilitatrice vers les structures de services déjà existantes, oriente et sensibilise. Un délai de 6 mois est fixé pour permettre la passation du suivi d'un ménage qui accède à une solution de logement ou d'hébergement.
- **Pratique professionnelle adaptée et compréhensive** : notre équipe s'efforce de développer et d'enrichir sa pratique professionnelle en prenant en compte les réalités des personnes accompagnées, de leurs parcours migratoires à leurs besoins en termes d'insertion, de leurs capacités² dans le respect de leur temporalité et du secret professionnel.
- **Accès au droit fondamental à la scolarité** : l'équipe porte une attention particulière sur l'exercice et le respect de ce droit.

² Amartya Sen <https://www.economie.gouv.fr/facileco/amartya-sen>

L'action bidonvilles s'organise autour de **trois axes** complémentaires et interconnectés, à partir d'actions déployées sur le terrain :

- **Accompagnement social global des habitant.es de 5 bidonvilles** : demande de logement / hébergement, ouverture des droits sociaux, accompagnement droit au séjour, recherche d'actes d'état civil et reconnaissance de nationalité, accès aux soins, insertion professionnelle, identification des personnes vulnérables, accompagnements physiques et orientations vers les structures compétentes.
- **Médiation scolaire** : permettre l'inscription et améliorer l'assiduité des enfants à l'école, lever les freins à la scolarisation et favoriser le lien parents / équipes pédagogiques des différents établissements scolaires, permettre l'accès à des activités socio-culturelles.
- **Mobilisation communautaire** : permettre l'identification et l'expression des difficultés liées aux conditions de vie sur les bidonvilles par les habitant.es, accompagner les projets d'amélioration des conditions de vie sur le bidonville, favoriser les échanges et la mobilisation du collectif, la participation des premier.es concerné.es, accompagner l'émergence des pratiques émancipatrices.



LES VALEURS DE L'ÉQUIPE

Bienveillance

Respect des personnes accompagnées

Non-discrimination

Transparence

Egalité, justice sociale et équité

Engagement et militance

*Indépendance, liberté de parole et
d'action*



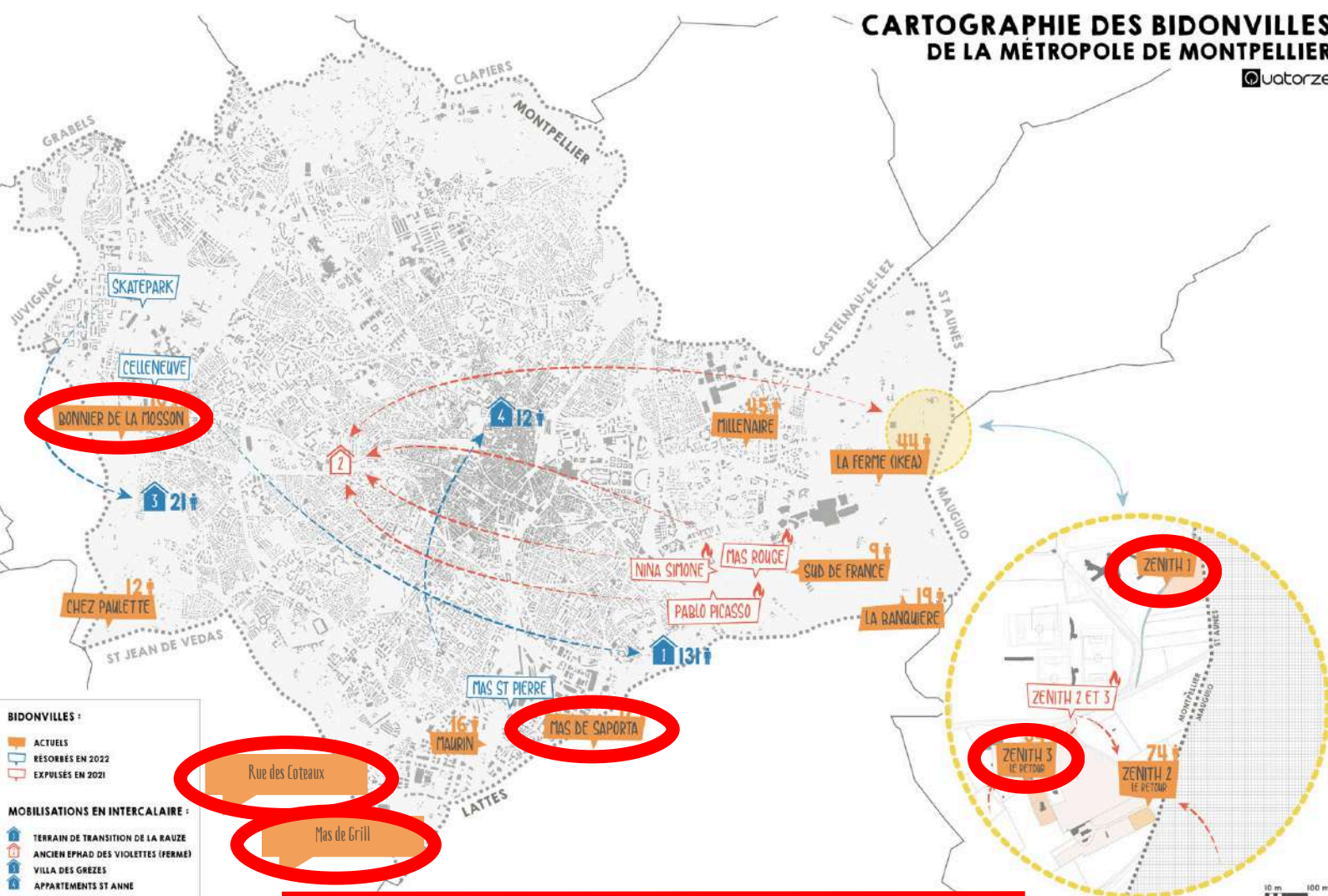
L'équipe est constituée de 5 salarié·es :

- 3 chargé·es de l'accompagnement social
- 1 chargée de la médiation scolaire
- 1 chargée de coordination

Deux stagiaires ont participé aux actions liées à la thématique « médiation scolaire ».

Au vu de la charge de travail actuelle et afin d'assurer des interventions de qualité en accord avec nos valeurs, le renforcement des ressources humaines sur les thématiques de la mobilité communautaire et de l'accompagnement scolaire apparaît souhaitable pour la suite.

Cartographie du territoire



Lieux d'intervention de notre équipe en 2025

- 📍 Bonnier de la Mosson
- 📍 Zénith 1
- 📍 Zénith 3
- 📍 Mas de Saporta
- 📍 Rue des Coteaux
- 📍 Mas De Grille

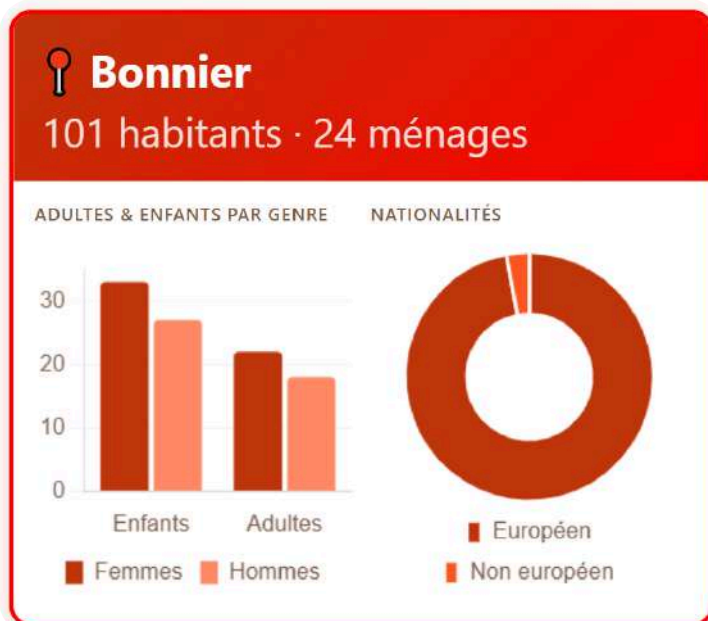
BONNIER DE LA MOSSON



Point démographique : Le site de Bonnier de la Mosson, présent depuis 2010, est l'un des plus anciens bidonvilles de Montpellier. Il accueille aujourd'hui 101 habitant-es dont 60 enfants et adolescent-es âgé-es de 0 à 17 ans. Dans ce contexte, le travail de médiation scolaire est fondamental. Sur ce terrain tous les enfants en âge d'être scolarisés sont inscrits et la fréquentation des établissements scolaires est en amélioration. Sur l'année 2025, une attention particulière est portée aux jeunes de plus de 16 ans afin de les accompagner dans la construction de leur projet professionnel et de leur orientation.

Conditions de vie : Les habitations sur le site subissent des extrêmes climatiques. Ce bidonville présente une grande vulnérabilité face aux inondations, notamment lors des épisodes cévenols survenus en décembre 2025. Ces événements ont eu des conséquences dramatiques sur les résidents, leurs logements précaires, et ont perturbé la scolarisation des enfants pendant plusieurs jours, voire semaines. L'accès à l'eau et à l'électricité est non sécurisé, entraînant des coupures régulières qui compliquent la préparation des enfants pour l'école chaque matin.

Gestion des déchets et nuisibles : des interventions menées avec la Ville de Montpellier ont permis la réalisation de deux opérations de dératisation, d'un nettoyage du site ainsi que la mise à disposition de points d'apport volontaire pour les encombrants, contribuant ainsi à l'amélioration des conditions de vie des habitant-es.



Mobilisation communautaire : un travail mené par un chargé de projet avec les habitant-es et les services municipaux a permis d'améliorer l'accès à l'électricité sur le site. Ce projet, engagé en novembre 2025 et finalisé début janvier 2026, a amélioré la sécurité des habitant-es.

L'action menée avec les habitant-es et les institutions locales se poursuit avec une attention continue et un soutien accru afin d'améliorer durablement les conditions de vie sur le site, notamment pour les enfants.



Point démographique : Le site de Zénith 1, accueille aujourd'hui 66 habitant-es dont 29 enfants et adolescent-es âgé-es de 0 à 17 ans.

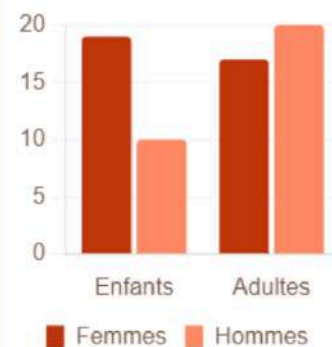
Conditions de vie : En 2025, ce terrain a bénéficié d'une forte dynamique d'amélioration des conditions de vie. Des infrastructures d'accès à l'eau potable, financées par la Ville de Montpellier, ont été installées à l'issue d'un travail de mobilisation communautaire ayant également permis la formalisation d'une convention d'usage encadrant les engagements des habitant-es, associations et institutions.

Un travail de diagnostic mené avec les habitant-es a conduit au lancement d'un premier bloc sanitaire, financé par la Ville de Montpellier et co-piloté avec l'association Quatorze, ainsi qu'à une réfection importante des infrastructures électriques du site.

Zénith 1

66 habitants · 27 ménages

ADULTES & ENFANTS PAR GENRE



NATIONALITÉS



Mobilisation Communautaire : Le travail de mobilisation communautaire a permis le recueil des besoins collectifs, la construction de réponses concertées et le renforcement des dynamiques de gouvernance sur le site. Les projets d'amélioration des conditions de vie constituent aujourd'hui un support essentiel au développement d'actions de participation et de pouvoir d'agir des habitant-es.

Impact des interventions des forces de l'ordre : Enfin, l'année 2025 a été marquée par plusieurs interventions des forces de l'ordre sur le site. Des témoignages recueillis par nos équipes font état de blessures subies par certain-es habitant-es lors de ces opérations. Ces événements ont fortement perturbé la vie sur le terrain et fragilisé la relation de confiance construite avec les personnes accompagnées, compliquant le travail d'accompagnement et l'adhésion des habitant-es à la stratégie locale de résorption des bidonvilles.

Près de la moitié des habitant-es du bidonville de Zénith 1 sont des enfants. La médiatrice scolaire est très investie sur ce terrain mal desservi par les transports en commun, pour les inscriptions à l'école et pour favoriser le lien entre les parents d'élèves et les établissements scolaires.



Point démographique : Au début de l'année 2025, le site de Zénith 3 comptait 8 habitant·es, exclusivement des adultes. Ce nombre est passé à 18 en fin d'année, à la suite de l'arrivée d'une famille nombreuse.

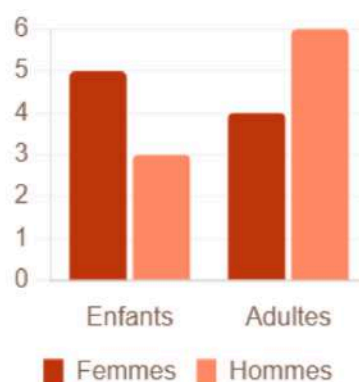
L'ensemble des habitant·es de ce site sont originaires d'ex-Yougoslavie et ne disposent pas de nationalité déterminée. Ils et elles sont accompagnés·es par notre équipe dans leurs démarches de reconnaissance de nationalité ou de demande d'apatridie.



Zenith 3

18 habitants · 7 ménages

ADULTES & ENFANTS PAR GENRE



NATIONALITÉS



Conditions de vie : Ce terrain est touché par des dégradations sanitaires, avec la présence de nuisibles et de déchets notamment.

Au-delà d'un lieu d'habitation, ce terrain constitue un lieu de travail et de stockage pour les habitant·e.s qui y pratiquent l'éco-recyclage afin de subvenir à leurs besoins.

En 2025, une réflexion est lancée à ce sujet en lien avec la mairie et un diagnostic de traitement des nuisibles est mis en place. Un diagnostic qui permettra d'établir un traitement dans les mois à venir pour faire disparaître ces nuisibles.



Point démographique : Le nombre d'habitant.e.s sur le site de Saporta est stable depuis mi-2024, on y trouve 5 adultes en situation de vieillissement précoce.

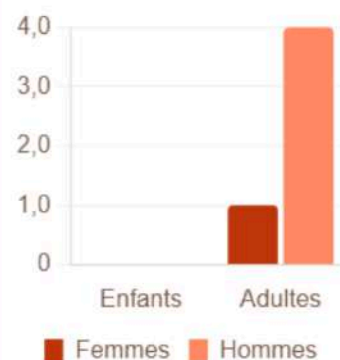
Conditions de vie : Sur ce terrain les personnes n'ont d'autre choix que de pratiquer une activité informelle pour subvenir à leurs besoins (éco-recyclage, mécanique), dans l'attente d'une régularisation de leur situation administrative.



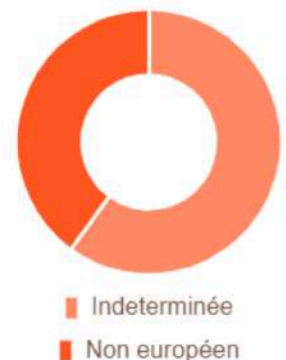
Saporta

5 habitants · 3 ménages

ADULTES & ENFANTS PAR GENRE



NATIONALITÉS



Procédure d'expulsion et maintien sur site :

Fin 2022, la commune de Lattes a engagé une procédure d'expulsion à l'encontre des habitant-es du site. Avec l'appui d'une avocate, ces dernier-es ont contesté la décision et plusieurs reports d'audience ont été obtenus afin de permettre un dialogue entre associations, commune et habitant-es en vue de rechercher des solutions adaptées.

Une nouvelle audience s'est tenue début 2025, à l'issue de laquelle un délai de cinq mois a été accordé aux habitant-es pour quitter les lieux. Un commandement de quitter les lieux leur a ensuite été signifié au cours de l'été. Dépourvu-es de solutions adaptées, les habitant.e.s se maintiennent toujours sur site à l'heure actuelle.

Il a été rappelé que ce terrain est intégré au plan de résorption co-signé par la Préfecture, la Métropole et la Fondation pour le logement des défavorisés.

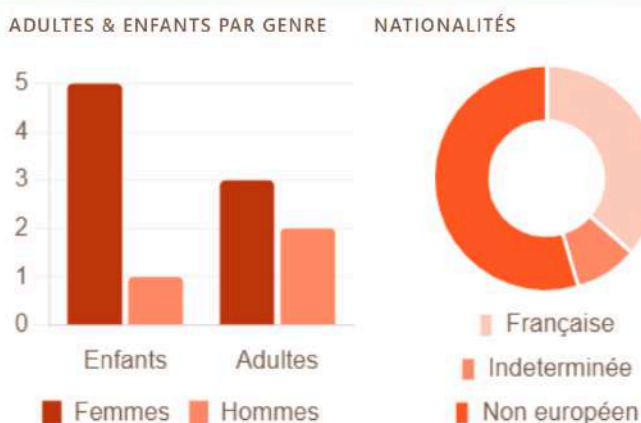
RUE DES COTEAUX (SAINT-JEAN-DE VÉDAS)



Point démographique : En 2025, la présence des habitant·es sur ce terrain est restée stable par rapport à l'année précédente. Le site compte 11 personnes, dont 4 de nationalité française. Les autres habitant·es bénéficient d'un accompagnement renforcé de notre équipe sur les questions de droit au séjour.

La majorité des habitant·es de ce site sont des enfants, scolarisés sur la commune de Saint-Jean de Védas et sont suivis par le Service territorial des solidarités (STS) référent.

📍 Saint Jean de Védas 11 habitants · 3 ménages



Conditions de vie : Bien que le terrain soit situé à proximité des transports en commun et d'une zone commerciale, les conditions de vie restent difficiles, notamment en raison de la présence de nuisibles, d'un accès non sécurisé à l'eau et à l'électricité, de tensions avec le voisinage et de risques importants d'incendie.

Rencontre partenariale autour de la stratégie de résorption : En février 2025, une rencontre réunissant les services de la mairie de Saint-Jean-de-Védas, l'association Quatorze, la Ville de Montpellier et notre équipe a permis de présenter nos actions ainsi que la stratégie locale de résorption portée par la Préfecture, la Métropole et la Fondation pour le logement des défavorisés.



MAS DE GRILLE (SAINT-JEAN-DE VÉDAS 2)



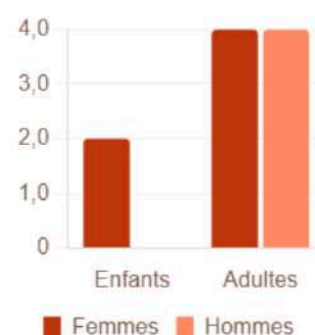
Point démographique : L'année 2025 a été marquée par l'identification et le début de l'accompagnement d'un nouveau bidonville jusque-là non recensé, accueillant des personnes vivant dans une grande précarité et installées sur le site depuis près de quinze ans.

Conditions de vie : Dès le repérage du terrain, un travail d'accompagnement de fond a été engagé autour des situations administratives et sanitaires, fortement dégradées par des années d'éloignement du droit commun, notamment en matière de régularisation administrative et d'accès aux soins.

SJVD 2

10 habitants · 7 ménages

ADULTES & ENFANTS PAR GENRE



NATIONALITÉS



Décès d'une habitante : Le milieu d'année a été marqué par le décès d'une des habitantes dans des circonstances particulièrement douloureuses ; compte tenu de son jeune âge. Ce drame a profondément affecté les personnes et cristallisé un fort sentiment de méfiance envers les institutions médicales. Les habitants dénoncent une forme de négligence dans la prise en charge de l'urgence, perçue comme discriminatoire.



Pressions foncières et risque d'expulsion : La seconde partie de l'année 2025 a été marquée par l'émergence d'une problématique foncière complexe. La société VINCI, propriétaire du terrain, a exprimé sa volonté d'évacuer rapidement le site afin de permettre la réalisation de travaux liés au contournement de l'autoroute A9.

Cette situation a renforcé l'insécurité vécue par les habitant·es, pourtant installé·es sur le site depuis de nombreuses années et particulièrement vulnérables.

Dans ce contexte, l'enjeu pour 2026 sera de favoriser la recherche de solutions dignes et adaptées, conformément aux orientations de la feuille de route institutionnelle, qui privilégie une résorption des bidonvilles fondée sur l'insertion plutôt que sur l'expulsion.



Journée internationale du peuple tzigane

8 avril 2025

Chaque année, le 8 avril marque la Journée internationale du peuple tzigane. Cette journée vise à célébrer la culture romani, à valoriser l'histoire des peuples roms et voyageurs, mais aussi à sensibiliser aux discriminations et à l'antitsiganisme auxquels ces populations restent confrontées.



À l'occasion de cette soirée à la fois commémorative et festive, notre équipe, avec l'appui de bénévoles, a animé un micro-trottoir autour de questions-réponses portant sur la culture romani : histoire, langue, représentations et préjugés.

Cette animation a permis d'aller à la rencontre du public afin de sensibiliser aux réalités vécues par les personnes roms, mais également d'échanger autour des enjeux actuels rencontrés sur le territoire.

En 2025, La Cimade s'est de nouveau associée à cette mobilisation portée localement par l'association Cap Gély Figuerolles. L'équipe a d'abord participé à la cérémonie commémorative organisée à l'Hôtel de Ville de Montpellier, au cours de laquelle un discours a été prononcé par Michaël Delafosse. Elle a ensuite rejoint l'événement « Gipsy Party » organisé à la Halle Tropisme, temps fort de rencontre, de sensibilisation et de valorisation des cultures romani.





Centre aéré : accélération de l'inclusion des enfants dans les dispositifs de droit commun.

Cette année, nous avons observé une évolution encourageante concernant **l'accès des enfants aux centres de loisirs** durant les vacances d'été. Pour la première fois, plusieurs parents ont accepté d'inscrire leurs enfants, malgré les réticences initiales et le coût financier que cela représentait pour certaines familles.

Lever les freins à l'inscription : Ce travail a nécessité un accompagnement important auprès des parents afin de lever les inquiétudes, expliquer le fonctionnement des structures et rendre possible l'inscription des enfants. Une aide financière a ainsi été sollicitée pour chaque fratrie, permettant au Conseil départemental de prendre en charge une partie des frais liés aux activités.



Une première expérience de loisirs collectifs : Au total, 14 enfants âgés de 3 à 10 ans ont pu fréquenter des centres de loisirs durant l'été. Pour beaucoup, il s'agissait d'une première expérience en dehors du bidonville dans un cadre collectif de loisirs. Ces temps ont permis aux enfants de découvrir de nouveaux espaces, de créer des liens avec d'autres enfants francophones et de gagner en confiance. Les effets ont été visibles sur la pratique du français, notamment chez les plus jeunes. Cette expérience a constitué un moment marquant pour plusieurs familles, certaines ont exprimé leur fierté de voir leurs enfants participer à des activités jusque-là perçues comme inaccessibles.

Une mobilisation partenariale essentielle : Cette dynamique est possible grâce à l'implication de la mairie, qui a permis un accès à la restauration à tarif social, au soutien des assistantes sociales du Conseil départemental pour la prise en charge de certains frais, ainsi qu'à l'engagement des centres de loisirs ayant accepté d'accueillir les enfants.

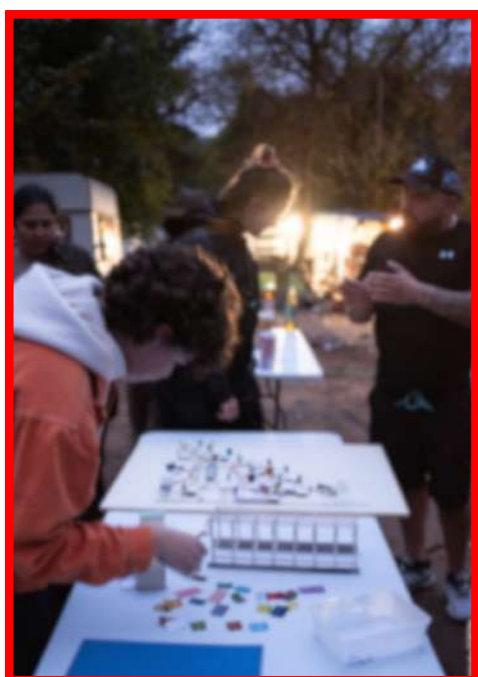
Au regard des effets très positifs observés, ce travail sera poursuivi lors des prochaines vacances scolaires.



Construction d'un bloc sanitaire sur le site Zénith 1

Le dernier trimestre 2025 a marqué le lancement du chantier du premier bloc sanitaire sur le bidonville Zénith 1. Ce projet, essentiel pour les conditions de vie et les enjeux sanitaires du site, a été précédé d'un important travail de **recueil des besoins** auprès des habitant·es afin d'adapter l'équipement aux usages quotidiens.

Réajustement budgétaire et mobilisation communautaire : Initialement pensé autour de deux blocs sanitaires, le projet a dû être réajusté en raison de contraintes budgétaires, conduisant à la construction d'un seul bloc. Face à cette réduction, un important travail de mobilisation communautaire a été mené afin d'organiser collectivement le partage de l'équipement, de définir les règles d'usage et de maintenir l'adhésion des habitant·es malgré la limitation des infrastructures. Ce travail a nécessité une articulation constante entre échanges collectifs et accompagnements individuels.



© Christophe FORTIN

Coordination partenariale et technique : La complexité du chantier a nécessité une coordination étroite et régulière entre les différents acteurs impliqués. Ce dialogue a été indispensable pour clarifier le rôle de chacun, notamment autour de la mobilisation communautaire, chargée de prendre en compte les dynamiques collectives et les retours des habitant·es, en articulation avec les interventions plus techniques portées par les différents partenaires du projet.

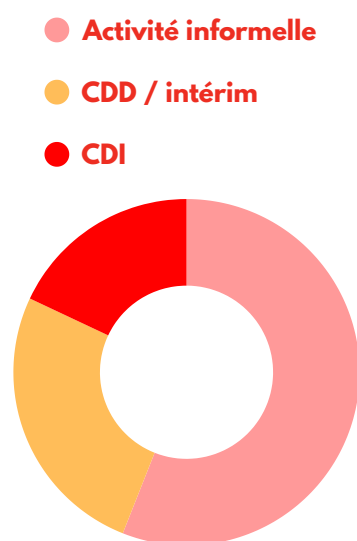
Perspectives 2026 : La livraison et la mise en service du bloc sanitaire sont prévues pour mars 2026. Une attention particulière sera portée à la mise en place d'un comité de gestion porté par les habitant·es afin de garantir l'entretien et la pérennité de l'installation.

Insertion professionnelle

L'insertion professionnelle est une des clés de voûte pour l'accès au logement et à l'hébergement des ménages accompagnés. Néanmoins, exercer une activité professionnelle formelle n'est possible que lorsque la situation administrative des personnes le permet. **54 personnes majeures accompagnées en 2025 étaient en situation administrative régulière.**

En 2025, **22 personnes ont occupé un emploi formel** (CDI, CDD ou intérim), dont 9 en CDI, 7 en CDD et 6 via l'intérim. Il est fréquent qu'une seule personne du ménage exerce une activité professionnelle pour subvenir aux besoins de l'ensemble de la famille. **28 personnes majeures exerçaient une activité informelle**, soit parce que leur situation administrative ne leur permet pas d'accéder à un contrat de travail, soit pour compléter les ressources d'une activité professionnelle existante. 3 personnes se sont par ailleurs constituées en auto-entreprise.

En 2025, 9 personnes étaient inscrites à France Travail. La dématérialisation des démarches constitue un frein persistant : notre équipe intervient régulièrement en médiation pour traduire les courriers, faciliter la compréhension des messages reçus et soutenir les démarches d'actualisation.



Type d'emploi occupé par les personnes majeures

L'action bidonvilles de la Cimade travaille en lien avec **de nombreux partenaires** pour favoriser l'accès à l'emploi :

- La plateforme des emplois de l'inclusion
- Le GEIQ – Groupement d'Entreprises en BTP en Hérault, avec lequel un partenariat formel a été signé le 13 mai 2025, à la suite de la rencontre initiée lors du « café village » de l'AFPA de Saint-Jean-de-Védas en février
- APIJE
- Handiwork
- « Femmes égalité emploi » du CIDFF
- Agences d'intérim

Insertion professionnelle

Apprentissage du français et accès à l'autonomie. En 2025, la Ville de Montpellier a renouvelé son soutien à la Fondation Léo Lagrange afin de maintenir des cours de FLE destinés aux habitant·es des bidonvilles. L'accès inconditionnel à ces cours constitue un levier important pour les personnes en situation administrative complexe.

Face à la faible mobilisation des habitant·es de Bonnier de la Mosson, une réflexion a été engagée fin 2025 avec la Fondation Léo Lagrange et la Ville de Montpellier afin de proposer des cours sur le quartier Mosson, notamment à destination des femmes, dans une logique d'apprentissage du français et d'autonomisation.



L'insertion professionnelle des 16-25 ans

En 2025, **40 jeunes âgés de 16 à 25 ans ont été accompagné·es**. Une dizaine de ces jeunes extra-européens se trouvent dans une impasse administrative : sans titre de séjour ni document d'identité établi, les dispositifs d'insertion (stages, formations, service civique) leur restent quasi inaccessibles. Certain·es sont contraint·es de recourir à des activités informelles dans l'attente d'une régularisation. En dehors de l'inscription à la Mission Locale, peu de portes leur sont ouvertes.

Unis-Cité. En 2025, sept jeunes âgé·es de 16 à 18 ans ont été accompagné·es dans leurs candidatures à des programmes de service civique proposés par Unis-Cité à Montpellier. Trois jeunes ont finalement intégré un dispositif : deux jeunes la promotion 2025-2026 du programme « Melting Potes » et une jeune fille le programme Booster.

Les autres candidatures n'ont pas abouti principalement en raison du très jeune âge des candidat·es ou de difficultés liées à la maîtrise du français et au parcours scolaire. Ces jeunes ont alors été réorienté·es vers la Mission Locale et des cours de FLE.

Contrairement à l'année précédente, un travail d'explication et d'échange mené avec les équipes d'Unis-Cité a permis de mieux accompagner les refus et de remobiliser les jeunes vers d'autres parcours d'insertion.

Insertion professionnelle



L'insertion professionnelle des 16-25 ans

Focus sur deux parcours

Des Étoiles et des Femmes. En 2025, notre équipe a accompagné une jeune femme passionnée de cuisine dans ses démarches d'accès au programme Des Étoiles et des Femmes, une formation destinée aux femmes rencontrant des difficultés d'insertion dans les métiers de la restauration.

Après plusieurs temps de préparation et d'échange autour de son projet professionnel, elle a participé à une réunion d'information collective. Malgré une forte motivation et un réel intérêt pour le métier, les difficultés liées à la maîtrise du français et au niveau scolaire n'ont pas permis son entrée en formation cette année.

Cet accompagnement a néanmoins constitué une étape importante dans la valorisation de son projet professionnel et dans l'identification des leviers à renforcer afin de favoriser, à terme, son accès à une formation qualifiante.

L'accès à l'emploi de la jeune C.L Lorsque notre équipe rencontre C.L. en 2022, elle a 14 ans, n'a jamais été scolarisée et ne parle pas français. Elle est alors orientée vers une classe UPE2A au collège Port-Marianne, où elle suivra une scolarité pendant deux ans.

À ses 16 ans, face à l'absence de solution d'orientation vers le lycée, un accompagnement est mis en place vers la Mission Locale Jeunes de Montpellier. Elle intègre alors un Contrat d'Engagement Jeune (CEJ), lui permettant d'accéder à des cours de FLE et à un accompagnement renforcé vers l'insertion professionnelle.

Au fil des mois, C.L. gagne progressivement en autonomie et améliore significativement sa maîtrise du français. En 2025, elle intègre un service civique au sein d'Unis-Cité dans le cadre du programme ALEJ. Après seulement deux mois, elle décroche finalement un emploi à temps plein dans la même entreprise que son père, lui permettant d'accéder à une première stabilité professionnelle et financière

L'accès aux soins et aux droits à la santé



L'accompagnement social global proposé par l'équipe inclut l'ouverture des droits à la santé. En fonction des besoins des personnes et de leur degré d'autonomie, notre équipe oriente vers le CCAS ou directement vers la CPAM afin de faciliter leur inscription dans un parcours de droit commun.

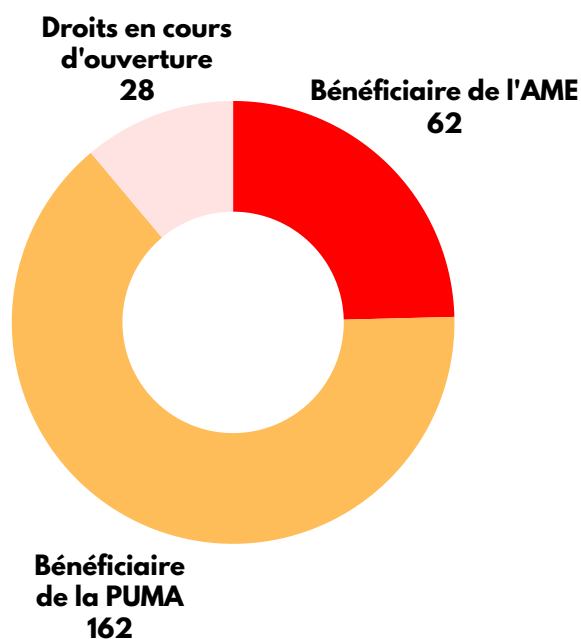
Toutefois, nous restons en lien avec les travailleurs sociaux du CCAS, de la PASS ou du CHU, ainsi qu'avec le service partenaire de la CPAM pour les situations plus complexes :

- Situations nécessitant un suivi médical régulier ou urgent
- Personnes allophones
- Personnes sans document d'identité
- Situations de personnes identifiées comme vulnérables (isolées/âgées)
- Situations de rupture de droits suite notamment à la perte d'un emploi

AME (Aide médicale d'état)

61 personnes étaient bénéficiaires de l'AME en 2025. L'Aide Médicale d'Etat (AME) permet aux personnes en situation irrégulière (depuis plus de 3 mois) d'accéder aux soins. Pour les ressortissant.es européen.nes, considérés en situation régulière pendant les 3 premiers mois de présence en France, les délais d'accès à l'AME s'allongent. Ces dernier.es doivent justifier d'être en situation irrégulière 3 mois durant avant de pouvoir formaliser une demande d'AME.

Le service partenaire de la CPAM, mis en place depuis plusieurs années, précieux et facilitant, est régulièrement sollicité pour débloquer des situations, notamment des personnes avec des situations administratives complexes.



PUMA (protection universelle maladie)

162 personnes étaient couvertes par la PUMA en 2025. Notre équipe doit régulièrement intervenir auprès des services de la CPAM pour permettre l'ouverture des droits des membres de la famille des personnes européennes. La méconnaissance du droit au séjour des européen.nes entraîne des ruptures de droits.

L'accès aux soins et aux droits à la santé



Accès aux soins et médiation en santé

L'accompagnement aux soins proposé par notre équipe s'adapte à l'état de santé des personnes et de leur connaissance du système de santé en France. Une attention particulière est portée aux **personnes en situation de handicap ou d'un potentiel handicap, atteintes de pathologies chroniques et lourdes, les personnes âgées et/ou vulnérables**. Notre équipe permet des accompagnements physiques auprès des équipes médicales, faute d'avoir encore identifié une structure qui permettrait d'assurer la coordination des soins de ces personnes.

Le parcours migratoire, les conditions de vie, le non-accès aux soins et le manque de ressources, le travail informel sont autant de facteurs qui peuvent révéler/entraîner une vulnérabilité. En 2025, nous avons identifié 37 personnes en situation de vulnérabilité, du fait d'un handicap, de l'âge, des conditions de vie etc.

Accompagnement des personnes en situation de handicap.

La Cimade est en partenariat avec la **Communauté 360** de l'Hérault, réseau d'associations spécialisées sur la question du handicap, depuis 2023. Ce partenariat permet une montée en compétences de l'équipe sur cette thématique, et l'apport de ressources sur les situations complexes. Des permanences avaient lieu depuis 2024 permettant de réunir les deux associations et parfois le public concerné. En 2025, deux permanences ont eu lieu. Désormais, l'équipe est plus outillée à ce sujet, et les sollicitations vers la Communauté 360 se font au cas par cas.

7 personnes suivies ont une reconnaissance MDPH en 2025.

Accès aux soins des femmes victimes de violences.

La **Maison des Femmes** de Montpellier a ouvert ses portes en 2024. Il s'agit d'un service hors les murs du CHU accueillant les femmes victimes de violence sur leur parcours de soin et leurs démarches administratives. En 2025, nous avons été amenés à accompagner une habitante de bidonville auprès de la Maison des Femmes, avec également l'appui du CICADE.

L'accès aux soins et aux droits à la santé



Accès aux soins et médiation en santé

Santé sexuelle et reproductive

Planning Familial. L'année 2025 a été marquée par la remise en place du partenariat entre la Cimade – action bidonvilles et le Planning Familial 34. En effet, les besoins en santé sexuelle et reproductive sont nombreux et bien identifiés depuis plusieurs années.

Le partenariat s'inscrit dans le cadre du programme "Précarité menstruelle" qui consiste à distribuer des protections hygiéniques aux femmes qui en ont le besoin, et pouvoir ainsi aborder d'autres questions liées à la santé sexuelle (règles, contraception, grossesse, IVG, etc.).

Notre équipe a accompagné à deux reprises des animatrices de prévention du PF34 sur le bidonville de Bonnier de la Mosson. Ces sorties en aller-vers ont été l'occasion de recueillir les besoins des femmes et jeunes filles. Celles-ci ont ensuite été accompagnées par notre équipe directement au Planning, afin d'être reçues en consultation.

En fin d'année 2025, une rencontre avec le Planning a permis d'établir les actions à venir : une à deux séances de sensibilisation sur ces questions auront lieu sur le quartier de la Mosson en 2026, avec distribution de protections hygiéniques, à destination des femmes et jeunes filles habitantes de Bonnier.

Gestion des épidémies

À nouveau en 2025, notre équipe regrette qu'aucun protocole de gestion des épidémies n'ait été mis en place. Ce besoin a pourtant été identifié et révélé à plusieurs reprises.

Santé des jeunes - Retour du bus PMI

En 2025, le **bus protection maternelle et infantile** est de retour sur le parking du Zénith tous les premiers mardis de chaque mois. Ce service est à destination des enfants de 0 à 6 ans, résidents sur les bidonvilles alentours (Zénith 1, Zénith 2, Zénith 3). Cela permet une meilleure prise en charge santé des tout-petits lorsque les familles rencontrent des difficultés pour se déplacer.

L'accès aux soins et aux droits à la santé



Accès aux soins et médiation en santé

Prévention et dépistage.

Cette année l'association **SOS Hépatites** nous a sollicité afin d'organiser une action d'information, de sensibilisation, de prévention et de dépistage des hépatites et du VIH. En effet, l'association SOS Hépatites est mandatée par l'ARS pour intervenir auprès des publics les plus vulnérables et éloignés du parcours de soin. L'enjeu étant de dépister ces infections virales, souvent asymptomatiques et de pouvoir agir avant la survenue de complications et d'éviter la transmission de ces maladies. SOS Hépatites assure l'orientation et le suivi en cas de résultat positif même si les droits de ces personnes ne sont pas encore ouverts. Une journée de dépistage a été mise en place en novembre en lien avec l'association AREA, à laquelle les habitant.e.s des terrains situés autour du Zénith ont été invités.

Dynamiques territoriales de médiation en santé.

Médiation en santé, enquête du CODES 34. Début 2025, le **CODES 34** a mené une enquête sur les pratiques de médiation en santé à Montpellier, dans le cadre de laquelle notre équipe a été sollicitée. Nous avons pu y présenter les actions développées sur les bidonvilles, notamment l'accompagnement des personnes les plus vulnérables dans leurs parcours de soins et l'accès aux dispositifs de santé.

À cette occasion, nous avons rappelé notre souhait qu'un interlocuteur puisse porter cette mission, au vu des nombreux besoins identifiés sur les bidonvilles où nous intervenons.

Notre équipe a également participé à la restitution du rapport d'étude organisée au Domaine de Grammont en avril 2025.

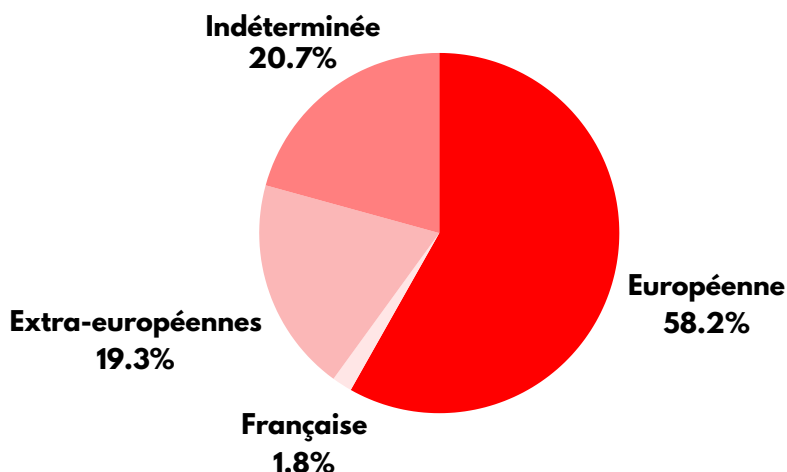
Contrat Local de Santé. Dans le cadre du **Contrat Local de Santé (CLS)**, La Cimade a participé à la dynamique de concertation portée par l'Agence régionale de santé Occitanie et la Ville de Montpellier autour de la médiation en santé.

Ces échanges ont mis en évidence la diversité des pratiques existantes sur le territoire ainsi que la nécessité de renforcer la coordination, la formation et l'articulation entre les différents acteurs afin de rendre l'offre plus lisible et plus efficace pour les publics les plus éloignés du soin.

De manière globale, pour La Cimade, l'implication des différents partenaires cités, permet d'inscrire son action dans une dynamique partenariale territoriale, de faciliter l'accès aux droits et aux soins des personnes accompagnées et de contribuer aux réflexions opérationnelles du réseau pour 2026.

L'accompagnement administratif lié au séjour

Nationalité des habitant·es des bidonvilles où intervient La Cimade



Méconnaissance du droit au séjour des européen·nes

Les citoyen·nes européen·nes ressortissant·e d'un pays de l'Union européenne dispose d'une liberté de circulation et du droit de travailler au sein de l'Union pendant une durée de 3 mois. A l'issue de ces 3 mois, le droit au séjour perdure sous certaines conditions :

- D'exercer une activité professionnelle
- De disposer de ressources suffisantes et d'une assurance maladie
- D'avoir déjà travaillé en France
- D'avoir déjà travaillé en France et d'y avoir un enfant scolarisé (ou être l'autre parent)
- D'être étudiant·e ou en formation professionnelle

Les membres de la famille de la personne qui remplit l'une de ces conditions disposent du même droit au séjour que cette dernière. Et enfin, les européen·nes qui justifient d'une période de cinq ans de séjour régulier et ininterrompu acquiert un droit au séjour permanent, les membres de leur famille également.

Le droit au séjour des personnes européennes s'étudie donc au cas par cas, de la même manière que pour les personnes extra-européennes. Mais alors que les personnes extra-européennes justifieront de la détention d'un titre de séjour pour démontrer leur droit au séjour, les personnes européennes devront apporter quantité de documents (contrat de travail, certificat de scolarité, attestation d'assurance maladie, preuves de présence en France etc.) constituant un faisceau d'indices afin de justifier un droit au séjour, et ce à chaque fois qu'elles souhaiteront faire valoir un droit.

L'accompagnement administratif lié au séjour

Conséquences sur les droits des personnes européennes

Notre équipe doit régulièrement intervenir auprès des administrations pour rappeler les conditions d'accès au droit au séjour pour les personnes européennes. Appréhender le droit au séjour nécessite d'être formé, et de s'actualiser au regard des réformes qui sont de plus en plus courantes.

Les familles accompagnées sont régulièrement confrontées à des **refus et des ruptures dans leurs droits** en raison d'une méconnaissance du droit au séjour des personnes européennes. Mais plus encore, ces familles sont visées par des algorithmes discriminatoires (cf infra "droits sociaux").

Démarches liées à l'état civil pour les personnes européennes

Notre équipe fait régulièrement le lien avec les services consulaires de Roumanie à Marseille sur les questions d'état civil. L'équipe a permis l'accompagnement d'une jeune majeure à Marseille pour formaliser sa demande de passeport et carte nationale d'identité roumaine.

Les personnes européennes en situation irrégulière

L'imaginaire collectif retient que toutes les personnes européennes sont en situation régulière. Or, comme évoqué plus haut, le droit au séjour des personnes européennes est encadré et nous sommes aussi amené à accompagner des personnes européennes en situation irrégulière. En 2025, 12 **personnes européennes en situation irrégulière** ont été accompagnées.

Ces dernières sont pour la plupart des personnes plus âgées, en situation de vieillissement précoce, n'ayant jamais exercé d'activité professionnelle en France. L'accompagnement de ces personnes est complexe et trop souvent sans issue car les possibilités d'accès à des ressources ou à une structure d'hébergement sont inexistantes.

Notre équipe s'inquiète de l'absence de perspectives pour ces situations pour lesquelles l'hébergement d'urgence serait l'unique issue, pourtant non adaptée à l'âge et la situation sanitaire de ces personnes.



L'accompagnement administratif lié au séjour

Un durcissement du contexte administratif

La circulaire Retailau

Le 23 janvier 2025 a été diffusée une circulaire portant sur l'admission exceptionnelle au séjour, fixant **un cadre plus strict** pour les demandes de régularisation exceptionnelles, et abrogeant la circulaire Valls. Quelques points clés de ce durcissement :

- Une ancienneté de séjour en France de 7 ans est désormais requise (la circulaire Valls parlait de 5 ans) ;
- Nécessité de justifier de son niveau de langue avec un diplôme ou certificat linguistique à l'appui ;
- Un refus de séjour donne systématiquement lieu à une OQTF ;
- Exclusion des personnes représentant une menace à l'ordre public (notion pouvant être interprétée très largement par les préfetures) et des personnes ayant une OQTF depuis moins de trois ans.

Cette circulaire vient directement toucher les personnes que nous accompagnons sur leur possibilité de régularisation.

Apatridie

22 personnes que nous accompagnons sont concernées par des situations d'apatridie, autrement dit, elles n'ont pas de nationalité déterminée. Nous les accompagnons à la recherche de vérification de nationalité auprès des consulats de leurs pays de naissance et de résidence. Ces démarches sont longues, parfois vaines. La suite logique est alors de demander le statut d'apatride auprès de l'OFPRA. En 2025, notre équipe a accompagné une personne à déposer une demande d'apatridie, et l'a accompagné à l'entretien à l'OFPRA à Paris. Madame est dans l'attente d'une réponse.

En parallèle, notre équipe a lancé, depuis 2024, un **groupe de travail et de recherche sur l'apatridie**, composé majoritairement de bénévoles, mais aussi d'intervenants du CADA de la Cimade Béziers. Ce sont 6 groupes de travail qui ont vu le jour en 2025, permettant de travailler sur des dossiers individuels, mais aussi sur la recherche de partenaires et de ressources, en se concentrant principalement sur les situations de personnes originaires d'ex-Yougoslavie. **L'objectif à terme étant de pouvoir porter un plaidoyer sur ces situations.**

L'accompagnement administratif lié au séjour

Des obstacles persistants dans l'accès à la préfecture

Alors qu'en 2024 l'accès à la préfecture était quasiment impossible pour les premières demandes de titre de séjour déposées dans le cadre d'une régularisation exceptionnelle, la préfecture de l'Hérault a mis en place courant 2025 un nouveau système de demande de rendez-vous. Un formulaire accessible en ligne doit désormais être complété puis envoyé par courrier afin de solliciter un rendez-vous.

Si cette évolution constitue une avancée, elle demeure peu accessible pour une partie des personnes vivant en bidonville. **La domiciliation CCAS n'est notamment pas acceptée comme justificatif de domicile** et la transmission d'une **pièce d'identité reste obligatoire**. Ces exigences excluent de fait certaines personnes accompagnées par notre équipe, notamment celles en situation d'apatridie ou sans nationalité déterminée. En 2025, deux demandes de rendez-vous déposées par des personnes accompagnées ont ainsi été rejetées pour ces motifs.

Face à ces difficultés persistantes, le groupe local de La Cimade à Montpellier a participé en février 2025 au « comité local des usagers et de l'amélioration continue ». Une rencontre avec la préfecture s'est également tenue en juillet afin de faire remonter les difficultés rencontrées, notamment concernant les personnes sans nationalité déterminée. À ce jour, les alertes transmises par notre équipe sur ces situations restent sans réponse concrète.

Monsieur A.



En 2023, Monsieur A. s'était vu refuser une demande de titre de séjour, malgré une présence en France depuis l'âge de 4 ans, une vie familiale stable auprès de sa conjointe réfugiée et la présence de ses trois enfants nés en France, dont deux sont scolarisés. Accompagné par une avocate, il a contesté cette décision jusqu'en appel. En 2025, la Cour Administrative d'Appel de Toulouse a finalement enjoint la préfecture de l'Hérault à lui délivrer un titre de séjour.

Pourtant, lors du rendez-vous en préfecture, seul un récépissé lui a été remis. Plusieurs mois et une nouvelle saisine de la Cour en exécution auront été nécessaires avant que la préfecture ne procède finalement à la délivrance effective du titre de séjour.

*Ce parcours illustre **les délais, les incertitudes et les obstacles administratifs** rencontrés y compris après une décision de justice favorable.*

L'accompagnement administratif lié au séjour

Démarches sur l'ANEF (administration numérique pour les étrangers)

La plupart des personnes que nous accompagnons **ne sont pas concernées par les motifs de régularisation disponibles sur l'ANEF.**

Ainsi, nous n'avons que peu de retour d'expérience sur la plateforme de l'ANEF pour les dépôts de demande de titre de séjour.

Témoignage d'une demande dématérialisée

Accompagné par notre équipe et l'association Amoureux au Ban Public, un homme vivant en concubinage avec une ressortissante française a déposé une demande de titre de séjour via l'ANEF. Après plusieurs déplacements en préfecture pour l'enregistrement de ses empreintes, sa demande a pu être déposée.

Plus d'un an après, son dossier est toujours en cours d'instruction. Dans l'attente d'une décision, il reçoit tous les trois mois une attestation de prolongation d'instruction, une situation qui entraîne régulièrement des difficultés dans l'accès à certains droits.

Témoignage, faire reconnaître une nationalité acquise de naissance

Né en France et y ayant toujours vécu, un jeune accompagné par notre équipe a entrepris en 2023 une demande de certificat de nationalité française auprès du tribunal judiciaire à sa majorité. Malgré le dépôt de son dossier, il n'a reçu ni accusé de réception ni récépissé pendant près de deux ans.

Face à cette absence de réponse, une avocate a été sollicitée afin de faire valoir ses droits. Ce n'est qu'en avril 2025 que le tribunal lui a finalement délivré un certificat de nationalité française (CNF), reconnaissant officiellement une nationalité à laquelle il pouvait prétendre depuis sa naissance.

Cette situation illustre les difficultés administratives auxquelles peuvent être confrontés certains jeunes vivant en bidonville, y compris lorsqu'ils sont nés et ont grandi en France. Forts de cette expérience, nous accompagnons aujourd'hui plusieurs autres jeunes dans des démarches similaires.



L'accès aux droits CAF pour les européen·nes

Comme indiqué précédemment, **le droit au séjour des européen·nes est complexe** et souvent mal appliqué par certaines administrations, dont la CAF. Les personnes titulaires d'un titre de séjour peuvent justifier de leur droit au séjour sans interprétation possible de la part de l'administration. A l'inverse, pour les personnes européennes, elles sont contraintes de démontrer via un faisceau d'indices qu'elles sont en situation régulière (contrat de travail, certificat de scolarité des enfants etc.), laissant une large marge d'appréciation pour les services de la CAF. Le temps de l'examen des dossiers, les droits sont suspendus. Aussi, le droit au séjour permanent qui est prévu pour les personnes européennes qui vivent en France depuis plus de 5 ans n'est que rarement appliqué.

Le développement d'algorithmes de ciblage des contrôles CAF suscite des inquiétudes. Une enquête a montré que ce dispositif, fondé sur un « score de suspicion », cible davantage les publics précaires, les femmes seules et les bénéficiaires du RSA ou de l'AAH. Un recours a été déposé devant le Conseil d'État par plusieurs organisations, dont le collectif Romeurope.

Sur les terrains où nous intervenons, nous constatons **des contrôles fréquents, parfois répétés plusieurs fois par an pour une même personne**. Ces contrôles peuvent conduire à des **suspensions temporaires de droits** et accentuer la précarité des ménages concernés.

161

droits CAF ouverts

80

sans droits CAF

32

droits CAF suspendus

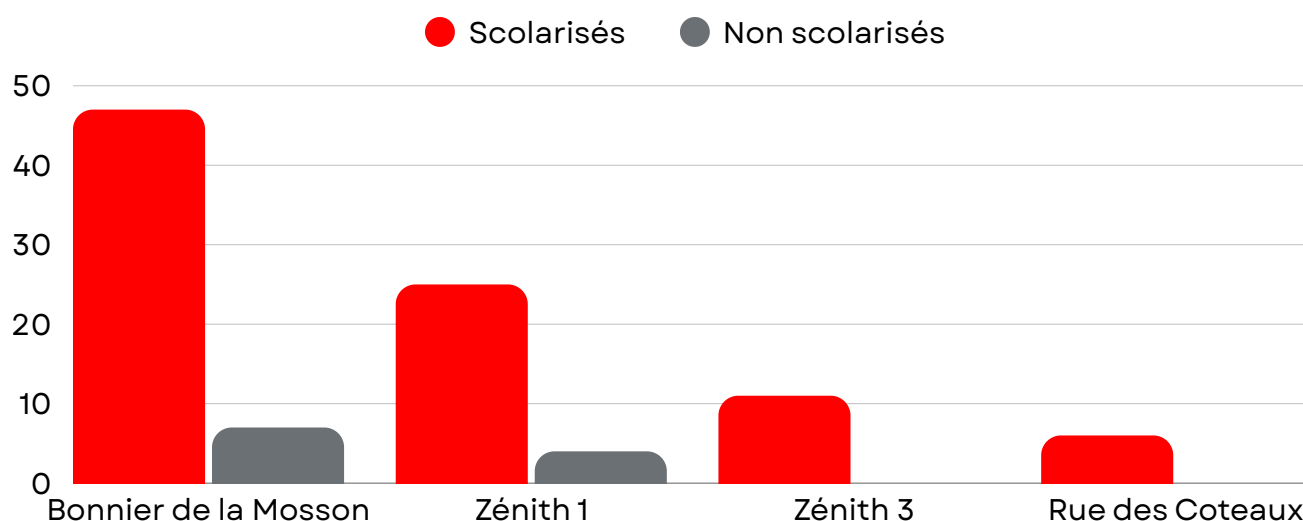
La médiation scolaire



La médiation scolaire est essentiel pour l'accès aux droits des enfants vivant en bidonville. Elle favorise leur scolarisation, leur maintien dans les parcours éducatifs et à renforce le dialogue entre les familles, les établissements scolaires et les institutions.

Au cours de l'année scolaire 2025-2026, la médiatrice scolaire a recensé **99 enfants âgés de 3 à 16 ans**, sous obligation scolaire. Si la majorité de leurs parents sont nés à l'étranger, près de **75 % de ces enfants sont nés en France**.

Nombre d'enfants scolarisés par site



Parmi les 99 enfants recensés en âge d'être scolarisés, 89 l'étaient effectivement, soit un **taux de scolarisation de 90 %**.

Ces chiffres témoignent les effets positifs du travail de médiation scolaire mené auprès des familles et des établissements, tout en soulignant la nécessité de poursuivre les efforts en direction des plus jeunes enfants et des familles récemment arrivées sur les terrains.





Les freins à la scolarisation

Les freins à la scolarisation observés en 2025 sont similaires aux années précédentes.

Les conditions de vie précaires sur les bidonvilles (froid, intempéries, accès instable à l'eau et à l'électricité) continuent d'avoir des répercussions directes sur l'assiduité scolaire des enfants.

Les difficultés de mobilité restent également importantes sur plusieurs sites, en raison de l'éloignement des établissements, de l'insuffisance des transports en commun ou de l'absence de cheminements sécurisés. Les changements fréquents de lieu d'hébergement peuvent par ailleurs fragiliser la continuité des parcours scolaires.

Enfin, **des situations de discrimination ou de harcèlement** liées au lieu de vie ou à l'origine supposée des enfants continuent d'être signalées. La médiation scolaire joue à cet égard un rôle essentiel de sensibilisation et de dialogue avec les établissements afin de garantir un environnement scolaire inclusif et sécurisant.

Prévenir le décrochage et préparer l'orientation

Début 2025, les **ateliers d'orientation** engagés fin 2024 au collège Port-Marianne se sont poursuivis auprès d'élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} en risque de décrochage scolaire. Menés conjointement avec la médiatrice scolaire inclusive du CASNAV et la médiatrice scolaire d'AREA, ces **ateliers hebdomadaires** ont permis d'accompagner individuellement les jeunes dans la construction de leur projet d'orientation, la recherche de stages et la découverte du monde professionnel.



Le travail a porté sur la **rédaction de CV et de lettres de motivation, la recherche de maîtres de stage** ainsi que la découverte de différents secteurs d'activité. Des visites du CIO, de la Maison des Adolescents et du CFA des métiers du bâtiment de La Mosson ont également été organisées afin d'élargir les perspectives d'orientation des jeunes accompagnés.



Enfance et soutien à la parentalité

Bilan de coopération avec l'EMSF.

Depuis 2019, l'Équipe Mobile de Soutien aux Familles (EMSF), intervient auprès des familles en situation de précarité pour évaluer leurs besoins et repérer les situations de vulnérabilité des enfants.

Comme en 2024, nous avons constaté en 2025 une baisse des interventions de l'EMSF auprès des familles vivant en bidonville. Des travaux associant le Conseil départemental et les partenaires concernés ont été engagés afin de clarifier les modalités de saisine du dispositif. Nous espérons que cette dynamique permettra une meilleure mobilisation de l'EMSF car les besoins en matière de soutien à la parentalité demeurent importants.



Mesures éducatives et soutien à la parentalité.

En 2025, deux familles vivant en bidonville ont bénéficié de la mise en place d'une mesure d'**Aide Éducative en Milieu Ouvert (AEMO)**, décidée par le juge des enfants. Ces décisions constituent une avancée notable dans la **reconnaissance du droit des enfants et des familles à bénéficier d'un accompagnement éducatif adapté**.

Notre expérience de terrain montre toutefois que les **difficultés rencontrées par les familles trouvent avant tout leur origine dans le mal-logement**, l'instabilité résidentielle et les obstacles administratifs. Ces facteurs fragilisent durablement les conditions d'exercice de la parentalité et le développement des enfants.

Si les efforts engagés par le Conseil départemental doivent être salués, les ruptures de prise en charge et les situations d'instabilité observées sur le terrain continuent de compromettre l'efficacité des accompagnements éducatifs mis en œuvre.



La médiation scolaire au cœur des dynamiques territoriales

Comité de pilotage de la médiation scolaire.

Le 22 janvier 2025 s'est tenu le comité de pilotage de la médiation scolaire à Montpellier, réunissant associations porteuses de la médiation scolaire, médiatrices, partenaires institutionnels et financeurs.

Cet espace de travail n'avait plus été organisé depuis deux ans. Préparé collectivement par les équipes de La Cimade, d'AREA et les six médiatrices scolaires du territoire, ce temps a **permis de présenter un bilan partagé de la médiation scolaire à Montpellier, d'analyser son évolution, ses contraintes et ses réussites.**

Ce travail de capitalisation a notamment permis de documenter les effets de l'action sur plusieurs années, de croiser les expériences des différents acteurs et de produire une analyse commune des enjeux éducatifs rencontrés sur le territoire.

Journées nationales de la médiation scolaire

Les 23 et 24 janvier 2025, **Montpellier a accueilli les journées nationales de la médiation scolaire** organisées par la DIHAL. Cet événement réunit chaque année les médiateur-rices scolaires associatifs de toute la France autour de temps de formation, d'échanges de pratiques et de réflexion collective.

À cette occasion, les médiatrices montpelliéraines ont contribué à la préparation des contenus et présenté les spécificités du travail mené sur le territoire. Ces journées ont permis de partager des expériences, d'enrichir les pratiques professionnelles et de participer à la structuration nationale de la médiation scolaire.





Depuis l'année 2023, La Cimade a formalisé son action de mobilisation communautaire en tant qu'axe à part entière aux côtés de la médiation scolaire et de l'accompagnement social. Dans le cadre du projet cofinancé par le FSE+, l'équipe a poursuivi en 2025 cette action auprès des habitant·es des bidonvilles de Montpellier. Cette démarche vise à **renforcer le pouvoir d'agir des habitant·es** en favorisant **l'émergence des dynamiques de groupe** et leur participation aux projets et qui concernent leur lieu de vie, qu'il s'agisse de l'amélioration des conditions de vie ou de la préparation des opérations de résorption des bidonvilles.

La mobilisation communautaire repose sur **une présence régulière sur les terrains, l'écoute des besoins exprimés par les habitantes et la création d'espaces de dialogue** permettant l'émergence de positions collectives. Elle constitue un outil d'intermédiation entre les habitant·es, les associations et les institutions.

Accompagner les projets d'amélioration des conditions de vie

Durant l'année 2025 a eu lieu la poursuite du projet **d'amélioration des conditions de vie sur le bidonville de Zénith 1**.

Après les travaux d'accès à l'eau potable, de sécurisation électrique, d'assainissement et de gestion des déchets engagés ces dernières années, la mobilisation communautaire a permis d'associer les habitant·es aux différentes étapes du projet : **réunions d'information, consultations, ateliers thématiques et accompagnement des changements liés à la transformation du site**.

Cette dynamique a notamment contribué à la mise en place d'une convention d'usage entre les habitant·es, la Ville et les associations, visant à clarifier les responsabilités de chacun dans l'utilisation et l'entretien des infrastructures installées.

Sur **le bidonville de Bonnier de la Mosson**, la mobilisation communautaire s'est concentrée sur **l'amélioration des conditions de vie quotidiennes** (gestion des déchets, accès à l'eau, inondations, nuisibles) ainsi que sur l'information et la participation des habitant·es aux réflexions liées aux futures solutions de résorption du site.





Favoriser le dialogue entre habitant·es et institutions

Tout au long de l'année, la mobilisation communautaire a permis de renforcer la place des habitant·es dans les espaces de concertation. Plusieurs temps collectifs ont été organisés afin de faciliter leur expression et leur participation aux projets les concernant.

Cette démarche contribue à faire reconnaître **les habitant·es comme des acteurs à part entière** des transformations de leur lieu de vie. Elle permet également aux institutions de mieux prendre en compte les réalités vécues sur les terrains et d'adapter leurs interventions aux besoins identifiés.



Une mission au service de la résorption des bidonvilles

La mobilisation communautaire ne constitue pas une fin en soi mais **un levier pour accompagner les habitant·es dans des parcours d'accès aux droits, à l'hébergement et au logement**. En renforçant les dynamiques collectives, en soutenant l'expression des besoins et en facilitant les coopérations entre acteurs, elle participe à la construction de solutions de résorption plus adaptées et plus respectueuses des personnes concernées

Quelques données chiffrées. En 2025, **79 habitant·es du site Zénith 1** (36 adultes et 43 enfants) ont participé aux actions de mobilisation communautaire. Au total, **35 visites de terrain et 9 réunions collectives** ont été organisées par La Cimade dans ce cadre. La mobilisation est restée soutenue tout au long de l'année, avec une participation régulière d'un tiers des adultes aux différents temps collectifs.

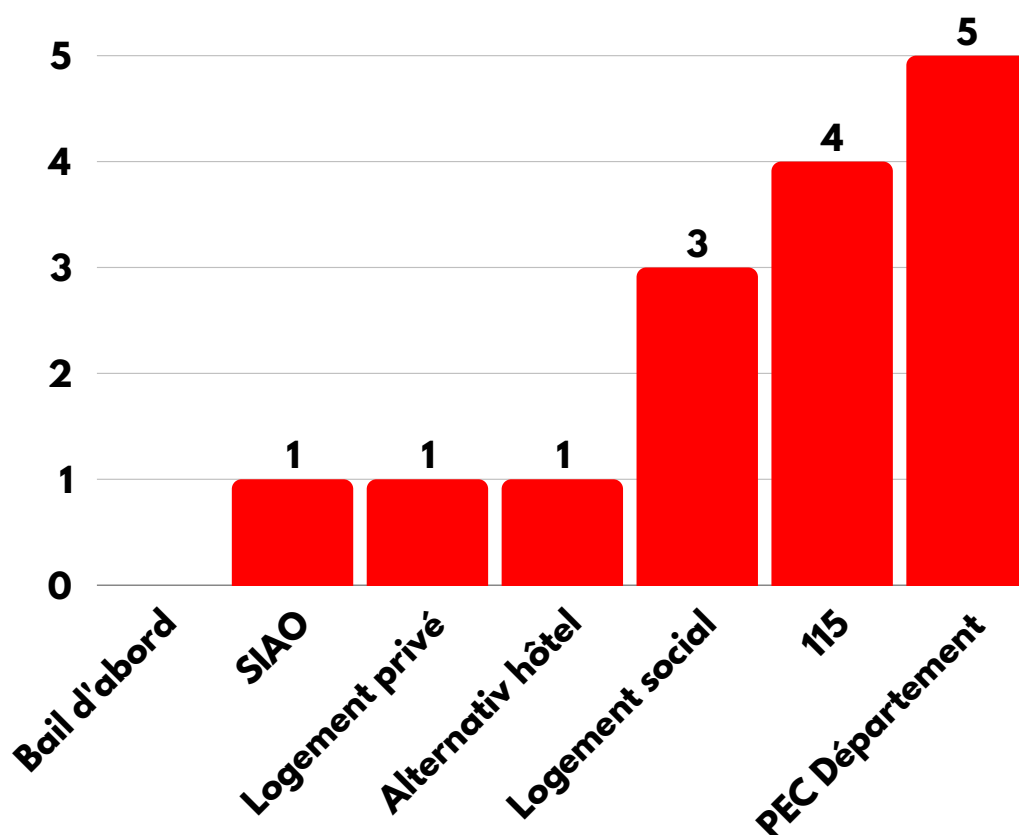


Comme les années précédentes, l'accès au logement ou à l'hébergement pour les **87 ménages** vivant en bidonville suivies par La Cimade reste très inégal et dans l'ensemble peu satisfaisant.

En 2025, **26 ménages ont sollicité une insertion hébergement via le SIAO, un seul** l'a obtenu. Par ailleurs, **19 ménages ont déposé une demande de logement social** et seulement **trois ménages ont pu y accéder**. Plusieurs familles ont maintenu la pratique d'effectuer plusieurs démarches simultanées, quitte à réajuster leur projet de vie pour multiplier les chances d'être orientées vers un dispositif adapté à leur composition et/ou leurs situations socio-économiques et administratives.

Au sein de la métropole de Montpellier, **l'accès au logement et hébergement adapté ou dans le parc commun s'avère de plus en plus complexe**. La pénurie de logements adaptés, notamment pour les grandes familles, demeure critique, entraînant des délais d'attente considérables.

Pour les familles que nous accompagnons, **l'accès au parc privé est quasi impossible** ; elles font l'objet de discriminations variables, de l'appartenance ethnique supposée à leurs conditions socio-économiques précaires.





Logement social

19 ménages ont déposé une demande de logement social en 2025. Parmi eux, trois ménages ont pu y accéder :

- Une personne seule, suite à un passage en CHRS pendant deux ans
- Une famille composée de 2 adultes et 3 enfants (HLM situé à Sète)
- Une famille composée de 2 adultes et 6 enfants, suite à une reconnaissance DALO datant de début 2024

SIAO

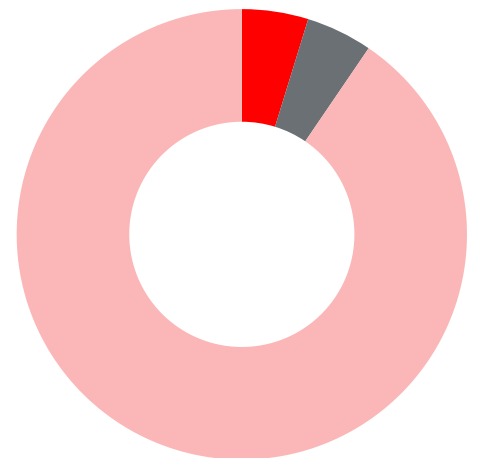
21 ménages (94 personnes) ont déposé une demande auprès du SIAO en 2025. **Un seul ménage a obtenu une réponse favorable.** Il s'agit d'un couple sans enfant en situation régulière. Ils ont intégré un CHRS fin 2025.

Bail d'abord

En 2025, **21 ménages (soit 100 personnes)** ont candidaté au dispositif Bail d'abord. Or entre avril et août 2025, le dispositif du Bail d'abord a connu un **gel des attributions**, ne permettant aucune proposition de logement aux personnes orientées.

Orientations SIAO

- Orientation hébergement - 1
- Rejet de la demande - 1
- Sur liste d'attente - 19



Témoignage d'une habitante



Une ancienne habitante de Bonnier de la Mosson, entrée dans le dispositif Bail d'abord en 2023 puis accueillie en Pension de Famille en 2024, a quitté son logement début 2025 sous l'effet de pressions familiales.

Malgré plusieurs tentatives de médiation et la recherche de solutions partenariales, elle est retournée vivre en bidonville.



115 - hébergement d'urgence

4 ménages soit 18 personnes ont été hébergées au moins une fois dans l'année en hébergement d'urgence 115. Les chambres d'hôtel proposées sont toujours aussi vétustes, parfois sans cuisine et non adaptées aux grandes compositions familiales. Les **personnes en situation irrégulière**, qui se voient refuser leur demande d'entrée en CHRS, ont pour **unique solution l'hébergement d'urgence**. Malgré des appels répétés, nos notes d'information et d'appui au 115, les propositions restent très limitées.

En 2025, **une personne a été accompagnée à déposer un référé liberté** afin d'obtenir une place d'hébergement d'urgence. Madame étant seule avec trois enfants en bas-âge. Le Tribunal Administratif a **refusé sa requête aux motifs que le dispositif d'hébergement d'urgence est saturé**, et que Madame ne vit pas dans la rue mais dans une caravane.



Témoignage S et M

S et M, un jeune couple de nationalité roumaine, avec quatre enfants en bas-âge habitent sur le bidonville de Bonnier depuis leur plus jeune âge. Monsieur occupe un emploi stable, il a des ressources. Madame appelle le 115 tous les jours depuis 2022. La famille a une reconnaissance DAHO depuis 2023. Après de longues années d'attente, début 2025 la famille s'est enfin vu proposer une mise à l'abri 115 couplé d'un accompagnement renforcé par une structure AHL. Depuis l'intégration dans cet hébergement, nous avons remarqué une nette amélioration quant à la santé mentale de Madame, la scolarisation des enfants, et la recherche active d'un emploi pour cette dernière.

Témoignage L.D.



Début 2025, L.D., mère de trois enfants dont un âgé de moins de trois ans, sollicite une prise en charge hôtelière au titre de l'aide sociale à l'enfance. La famille vit alors dans des conditions particulièrement dégradées sur un bidonville touché par les inondations, sans sanitaires. Sa demande est rejetée par le Conseil départemental au motif qu'elle vit en caravane. Accompagnée par une avocate, elle engage un recours qui n'aboutit pas, le plus jeune enfant étant proche de ses trois ans. Nous regrettons que cette famille n'ait pas pu bénéficier d'une mise à l'abri malgré des conditions de vie préoccupantes.

Prise en charge Conseil départemental - PEC (parents isolés avec enfants < 3 ans)

Cette année, **5 ménages ont pu bénéficier d'une prise en charge hôtelière** au titre de l'aide sociale à l'enfance (femme isolée avec enfant de moins de trois ans). L'investissement du Conseil Départemental est toujours aussi faible à l'aune des besoins en accompagnement social.

Afin de limiter les ruptures de prise en charge à l'issue des trois ans de l'enfant, un poste dédié a été créé au sein du SIAO dans le cadre du Pacte des solidarités. Notre équipe a rencontré cette référente en juillet et a depuis pu la solliciter sur plusieurs situations individuelles complexes.



Dispositifs intercalaires

En 2025, **aucune famille accompagnée par la Cimade n'a intégré un dispositif d'habitat intercalaire.**

Cependant, cette année encore l'association participe au groupe de travail montpelliérain "Habitat Intercalaire", qui réunit plusieurs associations engagées dans le développement de solutions d'habitat temporaire pour les personnes exclues des dispositifs classiques d'hébergement et de logement.

Ce travail collectif a abouti à la **rédaction et à la signature d'une charte commune**. Celle-ci définit le terme d'habitat intercalaire comme :

Un lieu vacant, respectant des conditions d'habitat dignes, mis à disposition par l'État, une collectivité publique ou un acteur du secteur privé pour une durée temporaire, dans le but d'héberger et d'accompagner des personnes en situation de fragilité, en amont d'un accès au droit commun.

La charte affirme des principes partagés : **un accueil inconditionnel, un accompagnement social adapté, une anticipation des sorties et un refus des ruptures de prise en charge**. Cette charte constitue un outil commun pour promouvoir le développement de projets d'habitat intercalaire sur le territoire.



Dans cette continuité, la Cimade a participé à la « **Marche du vide** » organisée à Montpellier le 21 janvier 2025 par plusieurs associations du collectif. Cette mobilisation visait à sensibiliser le grand public et les pouvoirs publics à la vacance de nombreux logements et bâtiments, tout en rappelant les besoins croissants en matière d'hébergement et de logement pour les personnes en situation de précarité. Elle a notamment permis de **mettre en avant l'habitat intercalaire comme une réponse face à la crise du logement**.



DAHO / DALO

En 2025, **11 dossiers** DALO ou DAHO ont été déposés. **Deux ménages ont obtenu une proposition** à la suite de la reconnaissance de leur caractère prioritaire : l'un a accédé à un logement social et l'autre à une place en CHRS. Ces propositions sont toutefois intervenues après l'expiration des délais légaux, conduisant **les personnes concernées à engager un recours contentieux**.

Trois autres demandes ont été rejetées. Deux ménages ont été accompagnés dans le cadre d'un recours contentieux et un troisième a déposé un recours gracieux. Enfin, un dossier est toujours en cours d'instruction.

Hébergement d'urgence Témoignage : Famille D.



En 2025, l'association a accompagné la famille D. dans ses démarches d'accès à l'hébergement d'urgence. Malgré de très nombreuses sollicitations du 115, aucune solution n'a pu être proposée dans un premier temps.

La situation est devenue particulièrement préoccupante lorsqu'une des enfants a été gravement brûlée par un radiateur électrique sur le bidonville où résidait la famille. À la suite de cet accident, une solution d'hébergement a finalement pu être mobilisée.

Quelques mois plus tard, la famille a toutefois perdu sa place d'hébergement à la suite d'une absence de plus de deux semaines. Cette rupture a fortement fragilisé la relation de confiance avec les dispositifs d'hébergement. Un travail de remobilisation a été engagé avec le 115 et le SIAO afin de permettre à la famille d'envisager de nouvelles solutions dans un cadre plus sécurisant.



Logement privé Témoignage : Famille C.

La famille C., composée de nombreux enfants, rencontrait depuis plusieurs années d'importantes difficultés d'accès à l'hébergement et au logement. Grâce au dispositif Action Logement mobilisé par l'activité professionnelle de Monsieur, la famille a pu accéder à un logement adapté à la taille du foyer.

Cependant, le coût du logement s'est rapidement révélé difficile à supporter. Malgré ses ressources, la famille a accumulé des impayés et a finalement quitté le logement de manière anticipée.

Cette situation rappelle l'importance d'un accompagnement renforcé lors de l'accès au logement, notamment sur les questions budgétaires et l'appropriation des démarches liées au maintien dans le logement. Pour les ménages ayant vécu durablement en bidonville, cette étape constitue souvent un enjeu déterminant dans la stabilisation du parcours résidentiel.

Sensibilisation



L'équipe a à cœur de proposer et participer à des événements destinés au “grand public”. Ces temps sont autant d'occasion de s'enrichir de rencontres, de sensibiliser sur les conditions de vie et les discriminations qui touchent les habitant.es des bidonvilles et plus largement les personnes étrangères en France, de partager notre quotidien au travail, de valoriser le travail partenarial au niveau local.

Sensibiliser les jeunes générations

L'équipe est intervenue **dans plusieurs établissements scolaires**, notamment au collège Sainte-Marie et au lycée Jules Guesde. Ces rencontres, menées **avec l'appui de bénévoles**, ont permis d'échanger avec les élèves autour des migrations, des discriminations et des réalités vécues par les personnes vivant en bidonville, tout en présentant les actions portées par la Cimade.



Former les futur-es professionnel·les

En mars 2025, l'équipe est intervenue **auprès des étudiant·es de l'IRTS** de Montpellier afin de présenter l'ensemble des actions portées par La Cimade, ainsi que l'organisation à l'échelon national et son ancrage historique. Au-delà de cette présentation institutionnelle, l'équipe a mis en lumière les problématiques systémiques que traversent aujourd'hui les personnes exilées : précarité des conditions de vie, obstacles structurels dans l'accès aux droits, et nécessité d'adopter des approches professionnelles pleinement ancrées dans la réalité des personnes concernées. Ces temps d'échange constituent un levier important pour sensibiliser les futur-es travailleurs et travailleuses sociales aux enjeux rencontrés sur le terrain.

Contribuer à la production de connaissances

En 2025, l'action bidonvilles a participé à l'enquête nationale « Sans domicile » menée par l'INSEE. Des enquêteurs ont accompagné l'équipe sur plusieurs sites afin de rencontrer les personnes concernées. Cette participation a permis de rendre visibles les situations vécues par les habitant.es des bidonvilles dans une enquête nationale de référence, dont les résultats sont attendus en 2026.

Sensibilisation



Fête des fanfares

Chaque printemps se tient le Festival des Fanfares dans le quartier Boutonnet, où se trouvent nos locaux. À nouveau cette année, la Cimade y était présente et notre équipe s'est mobilisée aux côtés des bénévoles. Un moment de partage et de convivialité mettant en lumière notre association.

Migrant scène 2025

Chaque année La Cimade organise son festival pour donner à voir la réalité des parcours migratoires. Dans ce cadre, l'équipe bidonvilles s'est chargée d'intervenir lors d'un ciné-débat au Cinéma Utopia mettant en lumière le film "Ciudad sin sueño". Ce film réalisé par Guillermo Galoe est tourné dans le plus grand bidonville d'Europe à Madrid, et retrace le parcours d'un garçon rom de 15 ans habitant de ce bidonville.

Notre équipe était également présente lors du ciné-brunch autour du film Luttopia, réalisé par Guillaume Tricard, traitant du squat des archives qui a existé quartier Beaux-Arts pendant plusieurs années, afin de sensibiliser à la question de l'habitat intercalaire.



Participer aux réseaux nationaux

Les 5 et 6 décembre 2025, l'équipe a participé aux rencontres nationales du Collectif National Droits de l'Homme Romeurope à Saint-Denis. À cette occasion, la Cimade et l'association Quatorze ont présenté la stratégie montpelliéraine de résorption des bidonvilles ainsi que plusieurs projets développés localement. Ces temps d'échange ont permis de confronter les pratiques avec d'autres territoires et de valoriser l'importance de la participation des habitant-es dans les projets qui les concernent.





Intégration de bénévoles

Initié à l'automne 2024, le projet d'intégration de bénévoles s'est concrétisé début 2025. Les bénévoles ont rejoint les actions de médiation scolaire (activités périscolaires et temps de vacances), mais aussi les actions de sensibilisation ainsi que les groupes de travail sur l'apatridie et l'habitat intercalaire.

À la suite d'un appel à bénévoles diffusé lors de différents événements de sensibilisation, trois nouvelles personnes ont intégré l'équipe. Une formation organisée le 10 janvier a réuni une dizaine de participant·es intéressé·es par l'action bidonvilles.

Accompagné par la stagiaire de médiation scolaire, ce nouveau groupe a participé aux activités menées auprès des enfants tout au long de l'année. Au-delà du renfort apporté aux actions, cette intégration a contribué à enrichir la dynamique collective et à ouvrir de nouvelles perspectives pour le projet.



Financements

La Cimade action bidonville est financée par :



Direction départementale
de l'emploi, du travail et des solidarités



délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement



Cofinancé par
l'Union européenne



Cette publication n'engage que son auteur. Le service gestionnaire n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans cette publication.

Un très grand merci à Marielle et Jakob pour leur engagement à nos côtés en 2025.
Leur contribution a été précieuse dans la mise en œuvre de nos actions

Merci à Christophe Fortin et Marie Mayet de nous accompagner et de nous céder
les droits pour les photos qui illustrent ce rapport d'activité.



Action bidonvilles
28, rue du Faubourg Boutonnet
34 090 Montpellier
www.lacimade.org